



Investissements de l'Ontario en matière de développement de la petite enfance et d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Rapport annuel 2003-2004

Table des matières

Introduction

Stratégie Meilleur départ : une nouvelle vision pour les jeunes enfants.....	1
Initiative dans le domaine du développement de la petite enfance.....	2
Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.....	2

Programmes de développement de la petite enfance de l'Ontario

Promouvoir la santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance.....	3
Améliorer le soutien aux parents et aux familles.....	6
Renforcer le développement de la petite enfance, l'apprentissage et les soins aux enfants.....	8
Renforcer le soutien des communautés.....	11
Ventilation des dépenses de l'Ontario en 2003-2004 pour le développement de la petite enfance par domaine d'intervention.....	13

Programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de l'Ontario

Renseignements généraux sur le système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de l'Ontario.....	14
Investissements en 2003-2004.....	14
Résultats.....	15

Indicateurs du système de garde d'enfants

Indicateurs de la qualité.....	16
Ratio employés-enfants et taille des groupes.....	16
Qualités requises du personnel.....	17
Indicateurs de la disponibilité.....	18
Indicateurs de l'abordabilité.....	19

INTRODUCTION

« La façon dont nous nous occupons des enfants ne reflète pas seulement nos valeurs communes, elle est essentielle à la future réussite sociale et économique de notre province. Si les enfants ont des parents attentifs et reçoivent des services de garde de qualité, c'est toute la société qui en bénéficiera plus tard. »

Premier ministre Dalton McGuinty, octobre 2003

Stratégie Meilleur départ : une nouvelle vision pour les jeunes enfants

En 2004, l'Ontario a annoncé la Stratégie Meilleur départ, une nouvelle stratégie complète qui vise à accroître la qualité et la stabilité des systèmes actuels destinés aux jeunes enfants et à réduire au minimum les obstacles organisationnels, professionnels, techniques et juridiques.

La Stratégie Meilleur départ réorganisera et intégrera notre système actuel de services, de programmes et de ressources destinés à nos enfants de manière à ce qu'ils puissent apprendre, croître et réussir à l'école, et finalement réussir au travail et dans la société. La Stratégie appuiera les liens essentiels qui ont déjà été forgés entre les enfants et leur famille, les personnes qui en prennent soin et la collectivité, et fera en sorte que les enfants reçoivent les services et le soutien spécialisés nécessaires en permettant ce qui suit :

- réunir l'apprentissage des jeunes enfants et la garde d'enfants;
- offrir du soutien aux parents de toutes les familles qui le veulent;
- améliorer l'accès à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants, aux loisirs et à d'autres programmes communautaires grâce à l'intégration locale;
- repérer et aider les enfants qui risquent d'avoir des troubles de développement.

Initiative dans le domaine du développement de la petite enfance

En septembre 2000, les premiers ministres ont conclu une entente relative à une initiative dans le domaine du développement de la petite enfance qui illustre la détermination à long terme des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux d'aider, d'une part, les jeunes enfants à réaliser leur potentiel et d'aider, d'autre part, les familles et les collectivités à les appuyer en ce sens.

L'initiative exige que le gouvernement fédéral s'engage à verser un financement prévisible et croissant aux provinces de façon à ce qu'elles puissent améliorer et élargir les programmes et services destinés aux jeunes enfants et à leur famille en matière de développement de la petite enfance. En 2003-2004, l'Ontario a reçu 193,4 millions de dollars afin de pouvoir appuyer cette initiative. Les provinces se sont engagées à affecter ce financement aux enfants, depuis la période prénatale jusqu'à l'âge de six ans.

Depuis 2001, l'Ontario a investi sa part du financement fédéral lié à cette initiative dans un certain nombre de projets qui relèvent du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, du ministère des Services sociaux et communautaires et du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse.

Les programmes de développement de la petite enfance complètent ou élargissent les programmes et services en place et incluent des programmes universels offerts à tous les enfants ainsi que des programmes et services qui appuient le développement sain des enfants ayant des besoins particuliers.

Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

En mars 2003, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux ont mis au point le cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Ils ont convenu d'investir les crédits affectés à ce cadre dans des programmes réglementés d'apprentissage et de garde des enfants de moins de six ans.

Aux termes du cadre de 2003, le gouvernement fédéral s'est engagé à verser 1,05 milliard de dollars aux provinces et territoires sur cinq ans¹, à partir de 2003-2004. La part de l'Ontario de ce financement s'élève à 9,7 millions de dollars au cours de l'exercice visé par le présent rapport, soit 2003-2004. Elle atteindra 58,2 millions de dollars en 2004-2005 et environ 137,3 millions de dollars en 2007-2008.

Le présent rapport décrit comment ont été dépensés les 9,7 millions de dollars que le gouvernement fédéral a affectés à l'Ontario au titre de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants en 2003-2004; il fournit également une mise à jour sur les indicateurs de qualité, de disponibilité et d'abordabilité.

L'engagement de l'Ontario envers le développement de la petite enfance et l'apprentissage et la garde des jeunes enfants dépasse de beaucoup les programmes et services financés par le gouvernement fédéral. Le gouvernement de la province investit plus de 2 milliards de dollars de plus dans les services aux enfants, notamment 532 millions de dollars en 2003-2004 pour des services de garde d'enfants.

¹ Le gouvernement fédéral s'est engagé à verser 45 millions de dollars de plus au titre des programmes d'apprentissage de garde de jeunes enfants destinés aux enfants autochtones sur quatre ans, à partir de 2004-2005. Il investira ces aides financières directement dans les réserves. Ces crédits ne seront pas versés aux provinces et territoires sous forme de paiements de transfert.

PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE DE L'ONTARIO

Le cadre s'appliquant au développement de la petite enfance exige que les gouvernements concentrent leurs efforts sur les quatre domaines d'intervention suivants :

- *Promouvoir la santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance* – initiatives visant à aider les familles et les enfants à avoir le meilleur départ dans la vie.
- *Améliorer le soutien aux parents* – initiatives visant à fournir aux familles le soutien et les renseignements nécessaires pour que les parents deviennent les meilleurs possibles.
- *Renforcer le développement de la petite enfance, l'apprentissage et les soins aux enfants* – initiatives visant à aider les enfants à acquérir les compétences et aptitudes à l'adaptation dont ils auront besoin pour réaliser leur plein potentiel.
- *Renforcer le soutien des communautés* – initiatives permettant d'obtenir des preuves et de mener des recherches étayant les décisions en matière de politiques et de programmes destinés aux enfants et aux jeunes.

Le rapport annuel de cette année regroupe les programmes de développement de la petite enfance liés à la santé et au bien-être des jeunes enfants et de leur famille dans ces quatre catégories en fonction de la Stratégie Meilleur départ de l'Ontario et du cadre s'appliquant au développement de la petite enfance. La ventilation des dépenses de l'Ontario en matière de développement de la petite enfance pour 2003-2004 par domaine d'action se trouve à la page 13.

Le gouvernement de l'Ontario, de concert avec les autres provinces et territoires, a accepté de mesurer,

de surveiller, et de présenter tous les deux ans aux Canadiens, les résultats obtenus par les jeunes enfants de la province selon onze indicateurs communs de la santé physique et du développement des enfants. Ces renseignements sont reconnus internationalement comme essentiels pour évaluer nos progrès en vue d'améliorer la vie de nos enfants. Étant donné que l'Ontario a déjà fourni ces renseignements dans son rapport aux familles de 2002-2003, les indicateurs ne sont pas inclus dans le présent document.

PROMOUVOIR LA SANTÉ DURANT LA GROSSESSE, À LA NAISSANCE ET AU COURS DE LA PETITE ENFANCE

Une femme enceinte qui s'occupe de sa santé a plus de chance de rester en santé durant sa grossesse et d'avoir un accouchement sûr et un bébé en santé. Ces programmes aident les parents, les nourrissons et les personnes qui prennent soin des enfants à obtenir le soutien dont ils ont besoin pour améliorer le taux de bébés qui naissent en bonne santé et pour réduire le taux de mortalité infantile.

Syndrome d'alcoolisation foetale / Effets de l'alcoolisation foetale chez les enfants autochtones (SAF/EAF)

Ce programme, dont la prestation est assurée par 19 organismes autochtones en coordination avec le programme d'alimentation pour les enfants autochtones, s'appuie sur les enseignements autochtones traditionnels concernant la grossesse, la naissance et le rôle parental pour aider les enfants autochtones et leur famille vivant à l'intérieur et à l'extérieur des réserves. Il offre divers services : promotion de la santé, éducation en matière de prévention, soutien et assistance aux familles, groupes de soutien prénatal et postnatal, renseignements concernant le syndrome et les effets de l'alcoolisation foetale dans les écoles, les services de garde d'enfants et les organismes de services sociaux.



Activités en 2003-2004 :

- Services de dépistage et de surveillance, de counselling, de traitement et d'intervention en cas de crise.
- Amélioration de la coordination, des liens et de l'établissement de réseaux en matière de services.
- Services d'intervention sous forme de patrouilles pour les sans-abri et de visites à domicile.
- Continuation de diverses activités visant à faire mieux connaître le soutien et les services offerts dans les collectivités, notamment des stands lors d'activités communautaires et d'expositions et dans des centres commerciaux.
- Continuation de l'établissement de liens avec des groupes de soutien communautaire et de l'éducation du public concernant le SAF/EAF.

Programme « Bébés en santé, enfants en santé »

Ce programme, offert par les 37 bureaux de santé publique de l'Ontario, sert au dépistage et à l'évaluation de la santé des femmes enceintes et des familles ayant des enfants âgés de six ans et moins. Une infirmière ou un infirmier du programme visite toutes les familles consentantes à domicile peu de temps après la naissance de leur enfant. Ils fournissent des conseils et de l'éducation aux familles afin de favoriser le développement sain des enfants. Les familles ayant besoin de plus de soutien peuvent obtenir d'autres visites à domicile d'une infirmière ou d'un infirmier de la santé publique et d'une visiteuse ou d'un visiteur à domicile.

Activités en 2003-2004 :

- Approximativement 17 242 examens de dépistage prénatal ont été effectués sur des femmes enceintes afin de relever tout facteur de risque.

- 122 503 familles ayant des enfants âgés de six ans et moins ont fait l'objet d'une évaluation afin de dépister les risques au développement sain des enfants.
- Prestation continue de soins prénatals et de soins pour les familles ayant des enfants âgés de six semaines à six ans.
- Allocation de fonds au Ontario College of Family Physicians pour qu'il continue d'élaborer en collaboration le programme d'éducation médicale permanente. Ce programme a utilisé les fonds pour mettre en place des séances de formation sur le développement sain des enfants à l'intention des médecins de famille, des infirmiers et infirmières de la santé publique et autres professionnels qui travaillent auprès des enfants dans les collectivités.

Développement du nourrisson

Ce programme axé sur la famille vise les enfants de six ans et moins qui ont ou qui risquent d'avoir une déficience intellectuelle ainsi que leurs parents ou les personnes qui en prennent soin. Il permet d'aider les enfants en matière de développement moteur, de capacités de communications et d'interaction sociale.

Activités en 2003-2004 :

- Plus de 11 500 enfants ont bénéficié des services par l'intermédiaire de 49 programmes dans l'ensemble de l'Ontario.

Meilleur départ : Centre de documentation pour la mère, le nouveau-né et le développement de la petite enfance

Ce programme appuie les initiatives de promotion de la santé qui améliorent la santé des mères, des bébés et des jeunes enfants. Il rassemble les fournisseurs de soins de santé et les professionnels communautaires de l'ensemble de la province, notamment le personnel et les bénévoles des bureaux de santé publique, des organismes non gouvernementaux, des centres de santé communautaire, des centres de développement de la petite enfance de l'Ontario, des hôpitaux, des Premières nations et des professionnels du milieu médical, et leur fournit des services de formation, de conseils et d'éducation.



Le financement destiné au développement de la petite enfance a permis au Centre d'élargir ses services dans le domaine du développement de la petite enfance. Les priorités en la matière comprennent notamment le syndrome d'alcoolisation foetale, la violence faite aux femmes, la pauvreté et la santé génésique.

Activités en 2003-2004 :

- Le programme fournit des services de consultation adaptés, opportuns et souples en français et en anglais.
- Organisation et tenue d'une conférence provinciale sur le trouble du spectre de l'alcoolisation foetale ayant réuni 400 participants, plus une conférence annuelle à laquelle participent 275 personnes.
- Organisation de quatre forums régionaux sur les troubles postnataux.
- Travaux de recherche et élaboration d'une campagne sur la santé avant la grossesse et d'une campagne de sensibilisation sur la consommation d'alcool pendant la grossesse; ces campagnes auront lieu en 2004-2005.
- Élaboration de cinq nouvelles brochures sur divers sujets comme l'allaitement naturel et l'alimentation des enfants d'âge préscolaire, plus un guide pour aider les chefs de programme à appuyer le personnel qui travaille auprès de femmes enceintes vivant dans la pauvreté.
- Tenue de sept ateliers traitant de divers sujets, notamment le travail auprès de parents de communautés diverses, le soutien aux femmes enceintes vivant dans la pauvreté, et la réduction des effets de l'exposition du fœtus à l'alcool.

Services prénatals et postnataux offerts par des infirmières praticiennes et infirmiers praticiens

Ces services sont offerts aux femmes enceintes sans médecin de famille, aux femmes qui planifient une grossesse ou qui ont des enfants âgés de six ans ou moins, notamment les femmes qui risquent de recevoir des soins prénatals et postnataux insuffisants dans les régions géographiques isolées ou où il n'y a pas assez de médecins de famille, d'obstétriciens ou de gynécologues. Le programme est offert dans les bureaux de santé publique suivants : district

d'Algoma, comté de Brant, Elgin St. Thomas, Haldimand-Norfolk, comté de Huron, district de Perth, Porcupine, Sudbury et district, Timiskaming et comté de Windsor-Essex pour aider ces femmes à obtenir constamment des soins d'excellente qualité.

Activités en 2003-2004 :

- Les infirmières praticiennes et infirmiers praticiens ont vu plus de 1 500 clientes dans toute la province.
- Les bureaux de santé publique participants ont effectué des évaluations continues et complètes des services offerts.

Dépistage prénatal du virus de l'immunodéficience humaine (VIH)

Ce programme destiné aux femmes enceintes et aux femmes qui veulent le devenir ainsi qu'aux fournisseurs de soins prénatals fait mieux connaître l'importance du dépistage du VIH pendant la grossesse dans le cadre des soins prénatals ordinaires et favorise également une intervention précoce en matière de VIH auprès des mères et des nourrissons. Il appuie des campagnes de sensibilisation du public ainsi que des évaluations et des recherches permettant de trouver des stratégies pour atteindre les quelque 13 pour 100 des femmes enceintes de l'Ontario qui ne font pas actuellement l'objet d'un test de dépistage.

Activités en 2003-2004 :

- Diffusion de documents d'information à des fournisseurs de soins de santé et au public afin d'accroître la sensibilisation et d'encourager le dépistage précoce du VIH chez les femmes enceintes et les nourrissons.
- Augmentation du taux provincial de test de dépistage prénatal du VIH, qui est passé d'environ 82 pour 100 en 2002-2003 à plus de 87 pour 100.

AMÉLIORER LE SOUTIEN AUX PARENTS ET AUX FAMILLES

En fournissant du soutien aux parents et aux enfants, ces programmes contribuent à l'établissement de familles solides et de collectivités dynamiques. En offrant des ateliers et des programmes destinés aux parents et aux personnes qui prennent soin d'enfants, on améliore la santé physique et le bien être affectif de nos enfants, tout en renforçant leurs capacités linguistiques, sociales et cognitives.

Santé mentale pour enfants

Le programme des services de santé mentale aux enfants et aux jeunes leur fournit, ainsi qu'à leurs familles, des services et des soutiens conçus pour atténuer toute une gamme de problèmes sociaux, affectifs, comportementaux ou psychiatriques. Les services de santé mentale et les soutiens financés par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse sont offerts aux enfants et aux jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans. Les organismes bénéficiant de paiements de transfert offrent des services spécifiques pour améliorer le dépistage, l'intervention et le traitement précoces des enfants de la naissance à six ans.

Activités 2003-2004 :

Le financement du développement de la petite enfance a offert un soutien aux Services de santé mentale pour s'occuper de plus de 5 600 enfants, comparativement à plus de 4 800 en 2002-2003.

Centres de santé communautaire

Les programmes de développement de la petite enfance de ces centres sont conçus pour deux groupes :

- Les programmes de soins prénatals et postnatals et de soins du nourrisson visent les femmes enceintes, les enfants âgés de trois ans au plus et leurs parents. Ils permettent d'améliorer l'accès à divers services : soins prénatals et postnatals, dépistage précoce des enfants à risque, orientation vers d'autres fournisseurs de services, meilleur soutien à l'allaitement maternel et évaluations améliorées concernant l'alimentation et les étapes du développement de l'enfant.
- Les programmes d'intégration des services et de renforcement de la capacité des collectivités visent à aider les femmes enceintes, les parents et les enfants âgés de deux à six ans, les personnes qui prennent soin d'enfants, les fournisseurs de services et les membres pertinents de la collectivité qui participent à des activités destinées à la petite enfance – en particulier les groupes à risque et défavorisés, notamment les femmes sans abri, les nouveaux immigrants, les familles à faible revenu, et les personnes habitant des régions rurales, le Nord et des quartiers pauvres. Les programmes servent à dépister plus tôt les risques pour la santé, à accroître les mécanismes de soutien pour les parents, à améliorer l'accès aux ressources en matière de développement de la petite enfance, à renforcer et à mieux intégrer les services de quartier et à augmenter la capacité des collectivités.

Activités de soins prénatals et postnatals et de soins du nourrisson en 2003 2004 :

- 34 centres de santé communautaire ont offert 239 programmes de la petite enfance en 107 lieux différents.
- Services fournis à environ 3 150 femmes enceintes, 6 400 enfants, 5 900 parents, 5 600 familles et 3 700 autres.

Activités d'intégration des services et de renforcement de la capacité des collectivités en 2003-2004 :

- 24 centres de santé communautaire ont offert 231 programmes de la petite enfance distincts dans 117 établissements différents.
- Services fournis à environ 3 900 enfants, 3 750 parents, 3 200 familles et 875 autres.

Fonds d'aide au développement de la petite enfance

Le fonds d'aide offre du financement de contrepartie aux entreprises ainsi qu'aux groupes bénévoles, caritatifs et autres pour des initiatives qui répondent aux besoins communautaires locaux. Il appuie les programmes et services qui favorisent le développement cognitif, physique et affectif des enfants âgés de six ans au plus, et éduquent les parents et les personnes qui prennent soin d'enfants.

Activités en 2003-2004 :

- 419 contrats pour des projets offrant une alimentation aux femmes enceintes et aux nouveau-nés, des ateliers de formation pour les pères, et un service de transport aux fins des services à la petite enfance.
- Financement de projet individuel allant de 700 \$ à 1 million de dollars.
- Depuis 2001, quatre appels de propositions ont donné lieu au financement de plus de 500 projets.

Programme Expérience, poursuite et reprise des études pour les parents (EXPRESS) (programme Ontario au travail)

Le programme EXPRESS fait partie du programme Ontario au travail, qui fournit de l'aide financière et de l'aide à la recherche d'emploi aux personnes temporairement dans le besoin. Il vise les jeunes parents qui reçoivent de l'aide sociale en les aidant à terminer leurs études, à améliorer leurs compétences parentales et à chercher un emploi. Il fournit aux personnes âgées de 16 à 21 ans qui participent au programme Ontario au travail et qui cherchent un emploi une aide diverse : évaluation de l'aptitude à lire et à écrire et alphabétisation, participation communautaire visant l'acquisition de compétences et d'expérience en cours d'emploi, éducation et formation de base, formation professionnelle, et services de placement dans un emploi. La participation au programme EXPRESS est obligatoire pour les parents de 16 et 17 ans, et volontaire pour les parents de 18 à 21 ans qui n'ont pas terminé leurs études secondaires.

Activités en 2003-2004 :

- Approximativement 6 500 jeunes parents ont participé au programme.
- Renforcement des partenariats communautaires afin d'établir des services plus intégrés à l'intention des familles et des enfants au niveau local, par exemple en menant des consultations auprès des personnes qui participent au programme EXPRESS et des fournisseurs du programme en vue d'établir des liens plus solides avec les centres de développement de la petite enfance de l'Ontario et les bureaux de santé publique et d'apporter d'autres améliorations.
- Conseils, vêtements pour l'école et paiement des frais de transport afin d'aider les jeunes parents à aller à l'école et à faire leurs devoirs.
- Continuation de l'élaboration et de la diffusion de documents faisant connaître le programme et encourageant la participation volontaire, et initiatives qui aident les parents à poursuivre leurs études.



Programme de bien-être de l'enfance de l'Ontario

Ce programme finance les sociétés d'aide à l'enfance afin qu'elles protègent les enfants qui risquent de faire l'objet de violence ou de négligence. Les sociétés d'aide à l'enfance fournissent des conseils et du soutien aux enfants ayant besoin de protection et à leur famille, font enquête sur les allégations ou les preuves indiquant qu'un enfant peut avoir besoin de protection et fournissent des services de placement pour les enfants qui ne peuvent pas rester dans leur famille. Environ 20 pour 100 des enfants du programme ont moins de six ans.

RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE, L'APPRENTISSAGE ET LES SOINS AUX ENFANTS

Les recherches récentes ont montré que les soins affectueux, l'attention positive, de nouvelles expériences et de saines habitudes comme une bonne alimentation et suffisamment de sommeil sont d'une importance capitale pendant les premières années de la vie d'un enfant. Les programmes de ce domaine aident les enfants à bien démarrer leur développement sain en encourageant des interactions et jeux stimulants et la préparation des enfants à l'école.

Programme d'alimentation pour les enfants autochtones

Ce programme, offert par l'intermédiaire de 19 organismes qui fournissent également le programme Syndrome d'alcoolisation foetale/Effets de l'alcoolisation foetale chez les enfants autochtones (voir page 3) vise les enfants et familles autochtones de l'Ontario vivant à l'intérieur et à l'extérieur des réserves. Il fournit de l'éducation interactive sur l'alimentation et la vie saine ainsi que des conseils sur la préparation des aliments et des menus. Des petits déjeuners et déjeuners sains sont fournis aux enfants dans les écoles et garderies. Le programme offre aussi des ateliers et des groupes de soutien des parents qui encouragent des méthodes constructives d'éducation des enfants.

Activités en 2003-2004 :

- Continuation du soutien fourni aux parents et aux familles et meilleure sensibilisation au rôle important que joue une bonne alimentation dans le développement sain des enfants.
- Évaluations des risques liés à l'alimentation pour les familles grâce à des services de dépistage, d'évaluation et de surveillance.
- Éducation en matière d'alimentation prénatale et du nourrisson en santé, cours de cuisine et ateliers.
- Dépistage chez les enfants d'âge préscolaire et évaluation de suivi concernant la santé des enfants et leur alimentation.

- Ateliers de formation offerts aux fournisseurs de services et personnes non spécialistes concernant la cuisine, l'élaboration d'un menu, la manipulation des aliments et la sensibilisation aux cultures.

Initiative d'alphabétisation des jeunes enfants

Cette initiative renforce, soutient et favorise l'alphabétisation et l'acquisition du langage efficaces chez les enfants de la naissance à l'âge de six ans et leur famille. Elle permet que des spécialistes de l'alphabétisation durant la petite enfance offrent de la formation en alphabétisation des jeunes enfants aux professionnels de la petite enfance et prévoit la distribution de trousse pour l'alphabétisation des jeunes enfants dans les collectivités par l'entremise de programmes communautaires de développement de la petite enfance comme le programme « Bébés en santé, enfants en santé », les centres de développement de la petite enfance de l'Ontario, les garderies, les bibliothèques et les programmes de halte-accueil pour parents et enfants.

Activités en 2003-2004 :

- Services d'alphabétisation des jeunes enfants fournis à près de 48 000 participants communautaires et près de 17 000 ateliers et séminaires offerts à des professionnels de la petite enfance.
- Distribution de la Trousse d'alphabétisation des nouveau-nés, qui encourage les parents à faire de la lecture à leur enfant, par l'intermédiaire du programme « Bébés en santé, enfants en santé », des centres de développement de la petite enfance de l'Ontario et des spécialistes de l'alphabétisation durant la petite enfance.
- Continuation de la distribution de la Trousse de livres pour l'alphabétisation des jeunes enfants fournie à chacun des centres de développement de la petite enfance de l'Ontario et à des collectivités partout en Ontario. La trousse comprend 56 ouvrages représentatifs de la diversité de la population de l'Ontario, dont des livres en plusieurs langues, des livres pour les moins de six ans et des ouvrages de ressources pour les parents et le personnel.

Dépistage universel de la surdité chez les nourrissons, Programme de services d'audiologie pour les nourrissons et Stratégie de sensibilisation et d'éducation du public (ouïe et parole)

Le programme de dépistage universel de la surdité chez les nourrissons évalue l'audition de tous les nouveau-nés ontariens avant qu'ils quittent l'hôpital. Il fournit du soutien de suivi et des services de développement de la communication aux nouveau-nés jugés sourds ou malentendants ou qui sont à risque de subir une perte de l'audition, avant l'âge de quatre mois. La Stratégie de sensibilisation et d'éducation du public incite les nouveaux parents à participer à ces programmes. Elle élabore des ressources à l'intention des parents, des professionnels de la santé et des services sociaux et du public concernant l'ouïe et la déficience auditive.

Activités en 2003-2004 :

- Dépistage chez 60 000 nouveau-nés dans les hôpitaux ontariens.
- Production de documentation sous forme de brochures et de vidéos.
- Élaboration d'une étude sur l'évaluation du langage pour déterminer les résultats du programme.

Promotion d'une grossesse en santé, prévention des blessures et de la violence familiale

Un certain nombre d'initiatives visent à fournir des services favorisant les grossesses en santé ainsi que la sécurité des enfants et des familles. Il s'agit notamment de deux programmes complets de promotion de la santé dont les bureaux de santé publique assurent la prestation : Prévention des blessures et de la violence familiale et Promotion d'une grossesse en santé et du développement des enfants. Ces deux programmes appuient des initiatives locales, élaborent et mettent en œuvre des projets pour satisfaire des besoins décelés afin de promouvoir une grossesse en santé, la croissance et le développement de l'enfant, les compétences

parentales ainsi que la prévention d'une part des blessures chez les nourrissons et les jeunes enfants, et d'autre part de la violence familiale.

De plus, des programmes comme les services prénatals et postnatals d'infirmières praticiennes ou d'infirmiers praticiens, Femmes enceintes toxicomanes et soutien pour les femmes enceintes à risque offrent des services de santé ciblant les jeunes enfants et les femmes qui risquent de recevoir des soins prénatals et postnatals insuffisants dans les régions géographiques isolées ou dans des endroits où il n'y a pas assez de médecins de famille, d'obstétriciens ou de gynécologues.

Activités en 2003-2004 :

- Services offerts à plus de 1 500 clientes.
- Éducation du public et collaboration avec d'autres professionnels des services communautaires et de la santé pour veiller à ce que les parents et les enfants reçoivent des renseignements et des soins uniformes en matière de grossesse en santé, compétences parentales, développement et sécurité des enfants et prévention de la violence familiale.
- Soutien en matière de traitement direct pour les femmes enceintes et qui ont de jeunes enfants.
- Mise en œuvre de services spécialisés de traitements pour les toxicomanies destinés aux femmes enceintes.
- Services aux jeunes femmes sans-abri qui sont enceintes ou ont des enfants.
- Évaluation de la prestation des programmes pour déterminer la façon de mieux l'effectuer.



Centres de développement de la petite enfance de l'Ontario

Dans chacun des centres, des professionnels et des bénévoles du développement de l'enfant et de la petite enfance accueillent les enfants de six ans au plus et leurs parents, ainsi que d'autres membres de la famille, notamment les grands-parents et les frères et sœurs, ainsi que les personnes qui prennent soin d'enfants, les garderies et les fournisseurs de soins à domicile. Les membres du personnel favorisent la capacité d'apprentissage et le développement sain des enfants grâce à un éventail de programmes et de services officiels et informels qui améliorent le développement cognitif, affectif, social, physique et linguistique des enfants. Les centres offrent des programmes d'alphabétisation, de calcul, de santé et de nutrition, ainsi que des renseignements sur les programmes et services liés aux compétences parentales.

Activités en 2003-2004 :

- Ouverture de 61 centres, faisant ainsi passer à 103 le nombre total de centres de développement de la petite enfance, plus des centaines de programmes satellites et mobiles desservant les petites collectivités et les collectivités isolées.
- Près de 1,5 million de visites par des enfants et plus d'un million de visites par des parents et personnes qui prennent soin d'enfants.
- Traduction en 22 langues de la série de brochures Une contribution déterminante... la vôtre sur le développement sain de l'enfant et publication des brochures sur le site Web à www.ontarioearlyyears.ca/oeyc/FR/library/default/htm

Services aux enfants autistes - Programme d'intervention préscolaire

Ce programme fournit aux enfants de deux à cinq ans, qui sont autistes ou présentent des troubles à caractère autistique particulièrement graves, des services d'intervention comportementale intensive et des services connexes. Une augmentation du financement en 2003-2004 a permis au Programme d'intervention préscolaire pour les enfants autistes (anciennement appelé Programme intensif d'intervention précoce auprès des enfants autistes) d'accroître l'accès aux services pour les enfants autistes.

Activités 2003-2004 :

- Le Programme d'intervention préscolaire a pu être offert dans neuf centres régionaux de la province.

Traitement des enfants victimes d'agression sexuelle

Le programme vise à traiter les enfants âgés de 16 ans et moins, en particulier les enfants de moins de six ans, qui ont été victimes d'une agression ou de violence sexuelle. Avant 2001-2002, seulement six des 31 centres de traitement des victimes d'agression sexuelle et de violence familiale en milieu hospitalier en Ontario fournissaient des services aux enfants. En 2003-2004, 17 centres de plus offraient des services aux enfants.

Activités en 2003-2004 :

- Traitement ou aide fournis à environ 500 enfants.
- Formation ou séances d'information fournies à près de 1 700 médecins, infirmières et infirmiers, agents de police et membres du personnel des sociétés d'aide à l'enfance et d'autres organismes communautaires.
- Élaboration de protocoles pour une meilleure intégration des services aux victimes avec les services policiers et les sociétés d'aide à l'enfance.
- Séance de formation de trois jours offerte à des médecins, infirmières et infirmiers pédiatriques désignés de 26 centres de traitement.



- Désignation des centres de traitement de Sudbury, d'Ottawa, de Hamilton et de London comme responsables pédiatriques régionaux et du Hospital for Sick Children de Toronto comme coordonnateur provincial.
- De concert avec les services d'urgence, la police, les sociétés d'aide à l'enfance et les organismes communautaires, début de la planification de sept établissements où seront fournis des services à l'enfance entièrement opérationnels d'ici 2004-2005.

Services aux enfants ayant des besoins particuliers

Ce programme aide les familles et les enfants dont la collectivité ne peut répondre aux besoins complexes liés à l'un ou plusieurs des troubles suivants : maladie chronique et grave, maladie dégénérative ou terminale, déficience intellectuelle et développementale, troubles du spectre autistique ou lésion cérébrale acquise. Les enfants atteints de ces troubles sont jugés être « le plus dans le besoin », car ils représentent un risque pour eux-mêmes ou pour autrui.

Activités 2003-2004 :

- Le programme a fourni des soins de relève aux personnes principalement responsables des enfants et aux familles, des soins en établissement et du soutien à domicile pour les activités de la vie quotidienne y compris l'élimination et la propreté, de la surveillance et des soins 24 heures sur 24, notamment pour l'alimentation par sonde et le changement de position du malade.

RENFORCER LE SOUTIEN DES COMMUNAUTÉS

Les collectivités ont besoin de services coordonnés pour les familles, et les familles doivent avoir facilement accès aux services offerts. Le but de ces programmes est de fournir un système uniforme et intégré pour les enfants et les familles. En établissant des ponts entre les divers secteurs, ces programmes garantissent que la santé, l'éducation et les soins à nos enfants constituent notre première priorité.

Mesure des résultats chez l'enfant

Les résultats visent la capacité d'apprentissage des enfants au moment où ils se préparent à entrer à l'école primaire. Ce programme fournit des données statistiques sur les résultats des enfants âgés de six ans et moins aux directrices et directeurs généraux d'organismes et au personnel des programmes, aux planificateurs provinciaux et municipaux des politiques en matière de services de santé et de services sociaux.

Activités en 2003-2004 :

- Financement du Offord Centre for Child Studies à l'Université McMaster pour poursuivre l'élaboration et l'analyse de l'instrument de mesure du développement du jeune enfant.
- Soutien fourni aux conseils scolaires pour l'utilisation de l'instrument de mesure du développement du jeune enfant auprès de plus de 30 000 enfants. Cet instrument a permis de mesurer la capacité d'apprentissage des enfants dans cinq domaines généraux (santé et bien-être physiques, connaissances et aptitudes sociales, santé et maturité affectives, développement cognitif et linguistique, connaissances générales et aptitudes à la communication). Les conseils peuvent l'utiliser pour la planification locale et provinciale visant les enfants de moins de six ans et leur famille.

Efficacité des programmes / Stratégie de surveillance et d'évaluation du développement de la petite enfance

Ce programme aide les directrices et directeurs généraux d'organismes et le personnel des programmes, ainsi que les planificateurs provinciaux et municipaux des politiques en matière de services de santé et de services sociaux à planifier pour l'avenir. Il permet de recueillir et d'analyser les données nécessaires pour suivre les progrès réalisés en vue de l'amélioration des programmes destinés aux jeunes enfants. Les coordonnateurs de l'analyse des données appuient la mise en œuvre de mesures des résultats chez l'enfant, notamment de l'instrument de mesure du développement du jeune enfant, de l'inventaire des programmes et services communautaires de développement de la petite enfance, et des initiatives communautaires visant à présenter les résultats chez les enfants.

Activités en 2003-2004 :

- Financement de coordonnateurs de l'analyse des données dans l'ensemble de l'Ontario.
- Financement de la Stratégie de surveillance et d'évaluation du développement de la petite enfance, qui a entrepris l'élaboration d'un cadre d'évaluation commun pour les initiatives de développement de la petite enfance.
- Élaboration d'un modèle logique global, y compris des modèles logiques de programme individuel, pour 25 initiatives de développement de la petite enfance.
- Début de la planification de l'évaluation des programmes.

Ventilation des dépenses de l'Ontario en 2003-2004 pour le développement de la petite enfance par domaine d'intervention

En octobre 2003, nous avons créé le nouveau ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse pour donner une plus grande priorité aux enfants, aux jeunes et aux familles. Le budget initial du ministère (2004-2005) était de 2,8 milliards de dollars. Les subventions fédérales pour le développement de la petite enfance ont été allouées aux programmes suivants.

En millions de dollars

Promouvoir la santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance

19,70

- Syndrome d'alcoolisme foetale/Effets de l'alcoolisme foetale chez les enfants autochtones
- Programme « Bébés en santé, enfants en santé »
- Développement du nourrisson
- Centre de documentation pour la mère, le nouveau né et le développement de la petite enfance
- Dépistage prénatal du VIH

Améliorer le soutien aux parents et aux familles

53,50

- Santé mentale pour enfants
- Centres de santé communautaire
- Fonds d'aide au développement de la petite enfance
- Programme Expérience, poursuite et reprise des études pour les parents (EXPRESS)
- Programme de bien-être de l'enfance de l'Ontario

Renforcer le développement de la petite enfance, l'apprentissage et les soins aux enfants

107,10

- Programme d'alimentation pour les enfants autochtones
- Initiative d'alphabétisation des jeunes enfants
- Service de l'ouïe et de la parole· Centres de développement de la petite enfance de l'Ontario
- Prévention des blessures et de la violence familiale
- Promotion d'une grossesse en santé et du développement des enfants
- Services prénatals et postnatals d'infirmières praticiennes et d'infirmiers praticiens
- Femmes enceintes toxicomanes
- Soutien aux femmes enceintes à risque
- Centres de la petite enfance de l'Ontario
- Services aux enfants autistes - Programme d'intervention préscolaire
- Traitement des enfants victimes d'agression sexuelle
- Services aux enfants ayant des besoins particuliers

Renforcer le soutien des communautés

4,20

- Mesure des résultats chez l'enfant
- Mesure de l'efficacité des programmes
- Stratégie de surveillance et d'évaluation du développement de la petite enfance

PROGRAMMES D'APPRENTISSAGE ET DE GARDE DES JEUNES ENFANTS DE L'ONTARIO

Renseignements généraux sur le système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de l'Ontario

Le gouvernement de l'Ontario travaille en partenariat avec 47 gestionnaires des services municipaux regroupés et conseils d'administration de district des services sociaux pour fournir les services de garde d'enfants. La province assume 80 pour 100 des coûts des services de garde d'enfants prescrits. Les gestionnaires des services municipaux regroupés et les conseils d'administration de district des services sociaux sont responsables des 20 pour 100 restants, en plus de jouer le rôle de gestionnaires du système de services au niveau local.

En Ontario, les parents peuvent choisir parmi trois sortes de services de garde d'enfants : services titulaires d'un permis offerts en garderie; services titulaires d'un permis offerts en résidence privée; services informels (ne détenant pas de permis).

L'Ontario appuie le système de garde d'enfants grâce à ce qui suit :

- places subventionnées;
- subventions salariales;
- ressources pour les besoins particuliers;
- centres de documentation;
- crédits d'impôt pour les parents et les employeurs.

Le Rapport de référence de l'Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, accessible sur le site Web du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (www.children.gov.on.ca) à l'adresse <http://www.children.gov.on.ca/NR/CS/Publications/Child%20Care%20Baseline%20fre.doc> contient plus de précisions sur le système de garde d'enfants de l'Ontario.

Investissements en 2003-2004

Conformément au Cadre multilatéral, la province a affecté les 9,7 millions de dollars destinés aux programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de l'Ontario pour 2003-2004 à des initiatives ayant un effet direct sur le domaine clé que constitue la qualité. L'objectif consistait à répondre aux besoins des exploitants en matière de santé et de sécurité liés aux normes s'appliquant à la délivrance de permis, d'améliorer les locaux où sont offerts les programmes de garde d'enfants, et de permettre aux exploitants d'acheter plus de jouets et de matériel ou d'en acquérir de nouveaux pour offrir aux enfants des services de garde plus enrichissants et stimulants.

Dans quelques cas, les fonds ont aussi permis d'accroître l'accessibilité en augmentant le nombre de places dans les services titulaires d'un permis.

Cet investissement non renouvelable a été directement affecté aux gestionnaires des services municipaux regroupés et aux conseils d'administration de district des services sociaux afin de renforcer et de maximiser la capacité du réseau actuel de garde d'enfants de l'Ontario et de contribuer à jeter les bases de l'expansion future de notre système de services de garde d'enfants réglementés. À leur tour, les gestionnaires ont affecté les fonds aux garderies et agences de garde en résidence privée sans but lucratif et titulaires d'un permis qui étaient admissibles.

Les exploitants de services de garde d'enfants ont pu utiliser le nouveau financement aux fins suivantes :

- **Payer les coûts engagés pour répondre aux exigences s'appliquant à la délivrance d'un permis, notamment les normes de santé et de sécurité.** Par exemple, ils pouvaient réparer une fuite sur le toit, remplacer de vieux appareils ou matériel de terrain de jeu et réparer les gros systèmes comme le système de chauffage ou de ventilation.
- **Payer les coûts engagés pour de petits travaux de rénovation et pour l'achat de mobilier, de fournitures ou de matériel leur permettant de maintenir ou d'accroître leur capacité de services.** Par exemple, ils pouvaient demander des fonds pour transformer une salle destinée aux nourrissons en une salle pour enfants plus âgés, acheter d'autres lits d'enfant ou poussettes, ou rendre leurs programmes plus accessibles aux enfants ayant des besoins particuliers.

Résultats

Le financement de 9,7 millions de dollars destiné aux programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pour 2003-2004 a été versé à un total de 1270 programmes de garde d'enfants sans but lucratif et titulaires de permis, dont 1 205 garderies ayant une capacité autorisée totale de 70 900 places, et 65 agences de garde en résidence privée, représentant un total de 2 654 établissements.

Le nouveau financement a servi à payer les réparations, le remplacement ou l'achat de nouveaux articles :

- Matériel de terrain de jeu (intérieur et extérieur)
- Appareils électroménagers (lave-vaisselle, cuisinières, réfrigérateurs, sècheuses)
- Installations fixes (lavabos, toilettes, bacs à laver)
- Étagères, comptoirs, armoires
- Revêtement de sol, tapis, surfaces de terrain de jeu
- Fenêtres, portes, murs
- Toits
- Clôtures
- Systèmes de chauffage et de climatisation
- Plomberie et fosses septiques
- Systèmes électriques
- Meubles (chaises, tables, lits pliants, lits d'enfant)
- Équipement de protection de la santé et de la sécurité (extincteurs, détecteurs de fumée, trousse de premiers soins)
- Matériel de soutien pour les enfants ayant des besoins particuliers
- Poussettes
- Jouets et fournitures

Le nouveau financement a permis d'améliorer la situation de 59 exploitants de garderie relativement à leur permis. Certains exploitants ayant un permis provisoire par suite de problèmes touchant à la santé et à la sécurité ont obtenu un permis régulier, et d'autres ayant des conditions liées à leur permis en raison de problèmes touchant à la santé et à la sécurité ont vu ces conditions supprimées.

Le nouveau financement a directement contribué à l'expansion des programmes de garde d'enfants dans les deux cas suivants, ce qui a permis l'ajout de 37 nouvelles places :

- Le comté de Bruce a utilisé les fonds pour payer diverses choses (rénovations de la cuisine, revêtement de sol, bois d'œuvre, cloisons sèches, peinture et main-d'œuvre) nécessaires pour répondre aux exigences à satisfaire pour l'obtention d'un permis pour l'ouverture d'une nouvelle garderie de 32 places.
- Une garderie du comté de Huron a utilisé les fonds pour la plomberie, un comptoir et un lavabo, des armoires de cuisine et des fenêtres, ce qui lui a permis d'accroître sa capacité de cinq places.

INDICATEURS DU SYSTÈME DE GARDE D'ENFANTS

Indicateurs de la qualité

La *Loi sur les garderies* fixe les exigences minimales concernant la qualité des services de garde d'enfants. Elle prévoit divers critères pour mesurer la qualité des services de garde d'enfants, notamment le ratio adultes-enfants, le nombre d'enfants dans un groupe et les qualités requises du personnel.

Ratio employés-enfants et taille des groupes

Pour les services de garde offerts en résidence privée et titulaires d'un permis, un fournisseur peut s'occuper en même temps d'au plus cinq enfants, en plus des siens. Cependant, le règlement limite le nombre

d'enfants dont peut prendre soin un fournisseur selon l'âge des enfants visés et selon qu'ils ont ou non des besoins particuliers. Ces limitations sont les suivantes :

- le nombre d'enfants de moins de six ans (y compris les enfants du fournisseur) ne doit pas dépasser cinq;
- il ne doit jamais y avoir plus :
 - de deux enfants de moins de deux ans;
 - de trois enfants de moins de trois ans;
 - de deux enfants ayant des besoins particuliers;
 - d'un enfant ayant des besoins particuliers et d'un enfant de moins de deux ans;
 - d'un enfant ayant des besoins particuliers et de deux enfants de plus de deux ans mais de moins de trois ans.

Garderies		
Âge des enfants du groupe	Ratio employés -enfants	Nombre maximal d'enfants par groupe*
Moins de 18 mois	3 pour 10	10
De 18 mois à 30 mois inclusivement	1 pour 5	15
Plus de 30 mois et jusqu'à 5 ans inclusivement	1 pour 8	16
Plus de 5 ans et moins de 6 ans	1 pour 12	24
De 6 ans à 12 ans inclusivement	1 pour 15	30

Qualités requises du personnel

Le tableau suivant décrit les exigences s'appliquant aux qualités que doit posséder le personnel employé par une garderie ou une agence de garde en résidence privée titulaire d'un permis. Les agences de garde en résidence privée titulaires d'un permis emploient des visiteuses et visiteurs de services de garde d'enfants en résidence privée chargés de surveiller et d'appuyer les fournisseurs de soins associés aux agences.

Exigences s'appliquant au personnel des garderies et des agences de garde en résidence privée titulaires d'un permis	
Garderies	Agences de garde en résidence privée titulaires d'un permis
L'exploitant d'une garderie doit employer au moins une personne qualifiée par groupe d'enfants qui, soit : - détient un diplôme en éducation préscolaire d'un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario; - détient un titre universitaire ou autre que le ministère considère équivalent au diplôme susmentionné; - est agréée à un autre titre par le ministère. Les superviseurs doivent : - détenir un diplôme en éducation préscolaire d'un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario; - ou détenir un titre universitaire ou autre que le ministère considère équivalent au diplôme susmentionné; - posséder au moins deux années d'expérience de travail dans une garderie avec des enfants du même groupe d'âge et du même niveau de développement que les enfants de la garderie où ils sont appelés à travailler; - être, de l'avis du ministère, capable de planifier et de diriger le programme d'une garderie, d'être responsable des enfants et de superviser le personnel. La vérification des antécédents judiciaires doit être effectuée pour tout le personnel et les bénévoles qui ont des contacts directs avec les enfants.	Les agences de garde en résidence privée titulaires d'un permis doivent employer au moins une visiteuse ou un visiteur de services de garde d'enfants en résidence privée par ensemble de 25 établissements où elles offrent des services. Les visiteurs doivent : - avoir terminé un programme d'études postsecondaires, approuvé par le ministère, en développement de l'enfant et sciences familiales; - posséder au moins deux ans d'expérience de travail avec des enfants du même groupe d'âge et du même niveau de développement que les enfants inscrits à l'agence de garde d'enfants en résidence privée titulaire d'un permis où ils sont appelés à travailler; - ou, de l'avis du ministère, être capables de fournir soutien et supervision là où sont fournis des services de garde d'enfants en résidence privée titulaires d'un permis. La vérification des antécédents judiciaires doit être effectuée pour tout le personnel, les bénévoles et les fournisseurs titulaires d'un permis, ainsi que pour tous les membres du ménage âgés de plus de 18 ans, qui ont des contacts directs avec les enfants

Indicateurs de la disponibilité

Le tableau ci-dessous est à jour au 31 mars 2004. L'estimation de la capacité autorisée de 206 969 places pour l'Ontario est obtenue en additionnant la capacité des garderies et le nombre d'enfants inscrits à des services de garde offerts en résidence privée titulaires d'un permis (nombre qui remplace la capacité de ce genre de services). Aucune capacité autorisée des services de garde offerts en résidence privée titulaires d'un permis n'est prévue si le nombre maximal d'enfants par résidence est susceptible de fluctuer. Même si le nombre maximal d'enfants par résidence peut atteindre cinq enfants, en plus des enfants du fournisseur, ce maximum peut être moindre si l'un des enfants a moins de six ans ou a des besoins particuliers. La capacité réelle du système dans son ensemble peut être plus élevée que le total de 206 969 places si des fournisseurs de services de garde en résidence privée titulaires d'un permis ne s'occupent pas du nombre maximal d'enfants autorisé.

Indicateurs de la disponibilité : Capacité et nombre d'enfants inscrits dans le système réglementé de services de garde d'enfants de l'Ontario			
	Nombre d'agences	Nombre d'enfants dont les agences peuvent s'occuper (capacité autorisée ¹)	Nombre d'enfants inscrits
Garderies	3 874	Nourrissons (<18 mois) = 5 988 Tout-petits (18-30 mois) = 18 900 Âge préscolaire (30 mois-5 ans) ² = 99 554 Âge scolaire (6-12 ans) = 62 689 Capacité totale = 187 131	Nourrissons (<18 mois) = 5 881 Tout-petits (18-30 mois) = 19 463 Âge préscolaire (30 mois-5 ans) ² = 114 721 Âge scolaire (6-12 ans) = 59 128 Nombre total d'enfants inscrits ³ = 199 193
Services de garde en résidence privée titulaires d'un permis	140 agences (7 765 résidences)	s/o	Nombre total d'enfants inscrits = 19 838
Total	4 014	206 969	219 031

Notes :

1. La capacité autorisée est le nombre d'équivalents de places agréées à plein temps. Un équivalent plein temps est une période de service de six heures ou plus dans une journée.
2. La catégorie des enfants d'âge préscolaire inclut les groupes d'enfants âgés de 30 mois à cinq ans ainsi que les groupes d'enfants de la maternelle (4 ans) et des jardins d'enfants (5 ans).
3. Le nombre d'enfants inscrits est supérieur à la capacité autorisée parce que plus d'un enfant peut utiliser une place agréée (par exemple, deux enfants ou plus recevant des services à temps partiel).

Indicateurs de l'abordabilité

Les renseignements ci-dessous sont à jour au 31 mars 2004¹. Le nombre d'enfants ayant reçu des services est supérieur au nombre d'équivalents de places subventionnées à temps plein, car un grand nombre d'enfants bénéficiant d'une place subventionnée ordinaire reçoivent des services de garde à temps partiel. Le nombre de places équivalents temps plein est inférieur au nombre d'enfants ayant reçu des services, car plus d'un enfant peut bénéficier d'une place équivalent temps plein : la plupart des enfants ne sont pas là toute la journée, chaque jour, durant toute l'année.

Places de garde subventionnées en Ontario		
	Nombre d'enfants ayant reçu des services	Équivalents de places subventionnées à temps plein
Places subventionnées ordinaires	90 499 ²	49 893 ^{2, 3}
Services titulaires d'un permis – programme Ontario au travail	14 033 ⁴	s/o ⁵
Services informels – programme Ontario au travail	11 387	s/o ⁵
Total	115 919⁴	

Notes :

1. Information concernant la période du 1er janvier au 31 décembre 2003.
2. Comprend les places subventionnées pour les enfants des Premières nations.
3. Ce chiffre est établi en fonction d'une place = 248 jours/année de service équivalent temps plein (au moins six heures par jour). Cela suppose qu'une place est occupée chaque jour, sauf les week-ends et jours fériés.
4. Par suite du rétablissement des chiffres des services de garde d'enfants formels d'Ontario au travail, le nombre d'enfants bénéficiant de places subventionnées dans le cadre de ces services (titulaires d'un permis) est passé à 17 420, ce qui augmente le nombre total d'enfants qui bénéficient de places subventionnées.
5. Le ministère n'a pas surveillé les équivalents temps plein pour les services de garde titulaires d'un permis et les services informels liés au programme Ontario au travail en 2003-2004.